CP 124 - CONSTRUCTION - OUVRIERS

Jours de repos 2026

Pourquoi avez-vous droit à des jours de repos dans la construction ?

La durée hebdomadaire du travail dans le secteur de la construction est de 40 heures. Elle est donc réduite à 38 heures par semaine par l'octroi de 12 jours de repos collectifs. Si vous travaillez à temps partiel, le montant est calculé en fonction de vos prestations hebdomadaires.

Quelles sont les conditions d'accès aux jours de repos ?

Vous avez droit au paiement des jours de repos si vous êtes sous contrat de travail ces jours-là pour une entreprise de la construction. Pour plus d'infos, contactez votre délégué ou votre section.

Quel est le montant journalier des jours de repos pour 2026?

Catégorie de salaire	Montant journalier
Cat. I (manœuvre)	€ 116,47
Cat. I A (premier manœuvre)	€ 117,99
Cat. II (spécialisé)	€ 119,53
Cat. II A (spécialisé d'élite)	€ 121,23
Cat. III (qualifié 1° échelon)	€ 124,03
Cat. IV (qualifié 2° échelon)	€ 126,57
Chef d'équipe A	€ 126,57
Chef d'équipe B	€ 130,68
Contremaître	€ 134,75

Attention : pour les ouvriers à temps partiel le montant journalier est calculé au prorata.

Si l'ouvrier a été au chômage économique au moins 75 jours entre le 1er octobre 2025 et le 30 septembre 2026, le montant journalier sera calculé en fonction des jours prestés.

Comment sont payés les jours de repos ?

Les jours de repos seront automatiquement payés sur votre compte par la FGTB Construction à partir du 10 décembre 2026.

Pensez-vous que nous n'avons pas le bon numéro de compte ?
Contactez alors rapidement votre section afin de mettre à jour vos données.

FGTB Construction
Ensemble, on est plus forts

E.R.: Werner Van Heetvelde, La Centrale Générale-FGTB, Rue Haute 26-28, 1000 Bruxelles